

l'attention de la Commission sur le fait que les gouvernements de certains pays producteurs de stupéfiants, qui s'étaient engagés à adopter le système des certificats d'importation et d'exportation par lequel le pays importateur s'engage à fournir un certificat établissant que les drogues sont requises pour des fins légitimes, n'avaient pas effectivement rempli leurs obligations sous ce rapport. Lord Lytton, de la délégation indienne, porta plus tard ce fait à l'attention de l'Assemblée. Comme il n'y a, dans le monde, qu'une trentaine d'établissements où l'on fabrique des stupéfiants, il est facile d'en surveiller l'exportation. La perspective d'une ratification prochaine de la Convention rendit nécessaire la constitution de la Commission permanente centrale, chargée d'examiner les rapports transmis par les parties à ladite convention touchant le trafic international des stupéfiants. La discussion porta surtout sur la question de la rémunération des membres. Il fut recommandé par la Commission et approuvé par l'Assemblée de maintenir, à titre gracieux, les services des membres des comités de surveillance.

Traite des femmes et des enfants

Le récent rapport du comité spécial de la Société relatif à la traite des femmes et des enfants fit l'objet d'un examen. La publication de la deuxième partie du rapport, traitant des conditions en certains pays déterminés n'ayant pas été autorisée à cette époque mais ayant été publiée depuis, la discussion porta principalement sur des questions d'ordre général et particulièrement sur la possibilité de l'abolition des maisons de tolérance qui, de l'aveu de tous, occupent une place essentielle dans la traite internationale des blanches. Le représentant de la Hongrie a déclaré que les maisons de tolérance avaient été abolies dans son pays, celui de la Roumanie, qu'on entrevoyait chez lui un pareil résultat d'ici à un an, et le délégué de l'Allemagne, que ces maisons n'existeraient plus en Allemagne après le premier octobre 1927, "sauf dans la zone occupée par les troupes des alliés". Le délégué français exprima ses doutes quant au succès obtenu dans les pays abolitionnistes. Le représentant canadien déclara que l'abolition avait été un succès reconnu au double point de vue de l'hygiène et de la moralité.

Protection de l'enfance

Les délibérations sur le rapport du Comité de Protection de l'enfance firent voir le côté plus pratique de l'œuvre de la Société. Il y a un an le Conseil critiqua le programme de travail tracé par cette Commission parce qu'il semblait que quelques-unes des questions à traiter offraient un aspect plutôt national qu'international. La Septième Assemblée approuva d'une manière générale les recommandations du Conseil et le Comité de Protection de l'enfance "avait en effet procédé", selon les paroles du rapporteur, "à un choix judicieux des questions qu'il porterait à son ordre du jour afin de concentrer son activité sur les problèmes dont l'étude et la solution présentent une valeur pratique pour les Gouvernements". Il avait décidé de poursuivre particulièrement l'enquête au sujet des effets produits sur les enfants par le cinématographe, et en collaboration avec l'Office international du Travail, d'examiner les effets des allocations familiales sur le bien-être des enfants, ainsi que la situation de l'enfant illégitime dans les divers pays. Le Comité a également décidé de garder sur son agenda la question des enfants aveugles et celle relative aux récréations mentales et physiques. Son rapport fit l'objet d'heureux commentaires de la part des délégués du Canada, de la Grande-Bretagne, de l'Afrique du Sud, de la Belgique, de l'Italie et de la Norvège.

SIXIÈME COMMISSION

L'esclavage, qui est encore pratiqué ouvertement dans l'Abyssinie, pays chrétien, et dans plusieurs pays mahométans, et qui se rencontre aussi sous une forme modifiée dans d'autres états, comme l'ont révélé les enquêtes de la Société